

## TROISIÈME BLOC

### ***Le développement coopératif en culture***

Armand Lajeunesse, directeur général de la CDR  
(Coopérative de développement régional) de Lanaudière

---

Bonjour, cette présentation comprendra :

Les mandats de la CDR Lanaudière;  
Les types de coopératives;  
La fiscalité;  
Les facilitateurs d'investissements;  
Des réalisations;  
Conclusion;  
Annexe : Liste des coopératives touchant les arts et la culture au Québec

La CDR Lanaudière a trois mandats :

1. La promotion de la coopération;
2. L'intercoopération;
3. L'accompagnement des projets de promotion dans le modèle des coopératives.

La coopérative...aujourd'hui

en 2006, on a répertorié 2277 coopératives au Québec;  
plus d'un million de membres;  
43523 emplois;  
4,7 milliards d'actifs  
9,2 milliards de chiffres d'affaires.

Dans Lanaudière

73 coopératives existent et créent 700 emplois. La coopérative est un OBNL, un groupe avec un besoin commun et qui pour satisfaire ce besoin se donne une entreprise. Car il faut penser business en coopérative.

Les huit règles d'action d'une coopérative

1. Un membre qui adhère à la coopérative est subordonnée utilise lui-même des services offerts par la coopérative et a la possibilité pour la coopérative de les lui fournir;
2. Un membre = 1 vote. Il s'implique dans son milieu et a une responsabilité envers ce milieu;
3. Le paiement d'un intérêt sur le capital social doit être limité;
4. L'obligation de constituer une réserve;
5. L'affectation des trop-perçus ou excédents à la réserve et à l'attribution de ristournes aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et la coopérative;
6. La promotion de la coopération entre ses membres, et la coopérative et entre celle-ci et d'autres organismes coopératifs.

7. La formation des membres, administrateurs, dirigeants et employés en matière de coopération et l'information du public sur la nature et les avantages de la coopération;
8. Le soutien au développement de son milieu.

Six coopératives sur dix vivent plus de 6 ans. C'est meilleur que les 5 ans dans l'entreprise privée.

#### Cinq modèles d'entreprises

##### 1- La coopérative de consommateurs :

Les clients sont propriétaires et salariés. La répartition des surplus se fait en fonction de l'usage par les membres. Si elle ne partage pas les surplus elle peut l'utiliser pour son développement. Dans la région les caisses populaires et d'économie Desjardins, les coops funéraires et d'habitation sont des coopératives de consommateurs.

##### 2- La coopérative de producteurs :

Elle fournit à ses membres (producteurs) des biens et services et supporte l'organisation de chacun des projets pour tous. Elle partage le coût des services. Dans Lanaudière les coopératives agricoles sont un bon exemple, ainsi que le Marché champêtre de Lanaudière à Repentigny, qui fait la mise en marché des produits du terroir.

##### 3- La coopérative de travail :

Le patron et les employés réalisent et administrent le travail. Le président peut être le concierge de l'entreprise. Le but est de s'associer pour fournir du travail à ses membres. Quelques exemples : Gesta (services financiers), M 103,5 (radiodiffusion), La Capitale coop banlieue Est (agents immobiliers).

##### 4- La coopérative de travailleurs actionnaires :

Elle ne s'occupe pas de l'administration. Son objectif est de regrouper les travailleurs qui désirent devenir collectivement actionnaires de cette entreprise. Elle fournit du travail à ses membres. À Joliette on retrouve le garage Raoul Rivest et fils, un atelier de débosselage.

##### 5- La coopérative de solidarité :

Cette catégorie rejoint toutes les qualités d'une coop. Les travailleurs sont des membres utilisateurs, des membres travailleurs et des membres de soutien. Les travailleurs sont partenaires, utilisateurs et membres. Il y a un enracinement dans la communauté et un partage des ressources. Dans la région il y a le Café culturel de la Chasse-galerie, et les coops de soutien à domicile.

#### Le capital social d'une coopérative

On peut injecter du capital et le récupérer en quittant. Il faut donner des garanties financières et cela démontre qu'on a confiance en son projet. Une coopérative paie de l'impôt si elle n'est pas un OBNL.

En annexe vous retrouvez la liste des coopératives en art et culture dans tout le Québec. Le M 103,5 est une coopérative de travailleur de la région et dans les coopératives de solidarité on retrouve :

Le Café culturel de la Chasse-galerie à Lavaltrie;  
La Coop de solidarité artistique de la MRC de Maskinongé.

Je vous laisse en vous disant que « Seul on va plus vite mais en groupe on va plus loin ».